



FORMÉMENT
Vos Solutions Formation

PREPARATION A LA VISITE DE LA COMMISSION DE SECURITE

Objectif de la formation :

- Préparer de façon optimale une visite de la commission de sécurité dans un ERP.
- Préparer un dossier de déclaration de travaux afin que ce dossier soit instruit par les services d'incendie conformément à l'article R123-22 du CCH.

Public concerné

Chef d'établissement, chef de service de sécurité et/ou de maintenance.

Pré-requis

Connaitre la réglementation ERP

Nombre de personnes

10 personnes maximum

Durée

2 jours

Validation

Attestation de stage

Document de synthèse remis aux stagiaires

Législation

- Code de la construction et de l'habitation
- Règlement de sécurité du 25 juin 1980
- Règlement de sécurité du 22 juin 1990
- Les dispositions particulières applicables aux différents établissements
- Les commissions de sécurité

Préparation d'une Visite

- Les différentes vérifications techniques réglementaires à effectuer
- Elaborer un tableau de bord
- Tenir un registre de sécurité incendie
- Préparer une visite de sécurité dans un ERP
- Comment lever un avis défavorable

Pratique

- Visite de l'Etablissement

Réf. : 040-Comm-Sécu